



RESPONSABLE DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL RECONNU

La ville de St-Hyacinthe est le territoire desservi par notre bureau coordonnateur. Nous possédons un permis de 668 places subventionnées.

Voici les principales qualités requises pour obtenir une reconnaissance :

Appliquer un programme éducatif comportant des activités qui ont pour buts :

- De favoriser le développement global de l'enfant en lui permettant de développer toutes les dimensions de sa personne notamment sur le plan affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique et moteur.
1. Favoriser les interactions positives entre les personnes qui appliquent le programme éducatif et les enfants;
 2. Favoriser le sentiment de sécurité affective des enfants;
 3. Organiser la vie en collectivité en instaurant un climat positif au sein du groupe;
 4. Organiser les lieux et le matériel de manière à soutenir les apprentissages et le développement global des enfants;
 5. Favoriser entre les parents, les prestataires de services et les personnes qui appliquent le programme éducatif une communication continue et des interactions constructives centrées sur les enfants et leur développement;
 6. Promouvoir les expériences initiées par les enfants et soutenues par les personnes qui appliquent le programme éducatif;
 7. Encourager l'exploration, la curiosité, le jeu libre et le jeu amorcé par les enfants;
 8. Soutenir le jeu actif et limiter les activités sédentaires;
 9. Favoriser les expériences qui soutiennent le développement de saines habitudes alimentaires.

Le programme éducatif comprend également des services de promotion et de prévention visant à donner à l'enfant un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et de comportements qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

- Offrir un service de garde de qualité aux enfants qu'elle accueille.
 - Voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants reçus.
 - Avoir des interventions démocratiques afin de valoriser l'enfant, soutenir ses apprentissages de façon générale, le soutenir dans l'apprentissage des responsabilités ainsi que dans la résolution de problèmes.
 - Avoir un horaire qui répond aux besoins des enfants, une planification d'activités variées et stimulantes, offrir la possibilité à l'enfant de faire des choix et varier les modes d'encadrement afin de pouvoir répondre aux besoins de tous les enfants.
- Offrir un environnement physique, soit l'aménagement des lieux propres, sécuritaires et qui favorisent le développement harmonieux de l'autonomie en ayant du matériel de jeu à la portée des enfants et adapté à leur âge et intérêt.
 - Collaborer avec les parents, les accueillir et les respecter dans leurs rôles parentaux. Toujours se rappeler que le parent est le premier répondant de son enfant, il est donc important de s'en faire un allier.
 - Offrir quotidiennement 1 repas et deux collations répondant au « Guide alimentaire canadien ».
 - Amener les enfants à jouer dehors tous les jours sauf par temps inclément.
 - Offrir un maximum de 10 heures de garde par jour.

Pour connaître ces qualités, voir l'article 51 du règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance au www.mfa.gouv.qc.ca.

Il est important de savoir qu'une responsable d'un service de garde en milieu familial est une prestataire de services et une travailleuse autonome.

Elle se doit de respecter :

*Les lois et règlements sur les services de garde éducatifs à l'enfance
les règles du ministère du Revenu Canada*

Les règles du ministère du Revenu Québec

Les lois de la protection du consommateur du Québec

